PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURES

SÉANCE DU 15 AVRIL 2022 :

L'an deux mil vingt-deux, le 15 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Mûres, se sont réunis à 19h00 à la salle du conseil municipal en maire, sous la présidence de Monsieur David DUBOSSON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Daniel BALBO, Jean Paul BERTHOD, Jennifer DOMINGUES, Emmanuel BOUVIER, Etienne DENIGER, Florence HERITIER DAVIET, Christelle MEINDER, Delphine POLLIER.

ETAIENT EXCUSES :

Thomas JACQUET, Adeline MULOT, Géoffrey PROUILLET, Marlène GREVAT, Pascal PETRINI, Julie ROUPIOZ

POUVOIRS DONNES :

Thomas JACQUET, a donné pouvoir à monsieur Etienne DENIGER (Conseiller Municipal)
Adeline MULOT a donné pouvoir à Jennifer DOMINGUES (Adjointe au maire)
Geoffrey PROUILLET a donné pouvoir à Madame Christelle PIOT MEINDER (Conseillère Municipale)
Marlène GREVAT Florence HERITIER DAVIET (Conseillère municipale)
Pascal PETRINI a donné pouvoir Daniel BALBO (Adjoint au maire)
Julie ROUPIOZ a donné pouvoir à Delphine POLLIER (Conseillère municipale)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Etienne DENIGER (Conseiller Municipal)

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Les Conseillers Municipaux ne s'opposent pas au vote à main levée lors de cette séance.

PREAMBULE :

David DUBOSSON rappelle le fonctionnement du **compte de Gestion** et du **compte administratif** ainsi que la stricte concordance qu'il doit avoir entre les deux documents.

Le compte de gestion : retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)

- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres)
- présente les résultats comptables de l'exercice,
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrêt définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion et le compte administratif sont **soumis au vote de l'assemblée délibérante** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une **charge de fonction et une obligation d'ordre public**.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité.

David DUBOSSON rappelle pour mémoire la composition et le mécanisme des deux sections :
Fonctionnement et Investissement

La **section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants :

- Charges de personnel
- Achats de fournitures : Papeterie, mobilier…
- Autres charges de gestion courante : Électricité, téléphone, indemnités aux élus…
- Prestations de services : Charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes…
- Participations aux charges d'organismes extérieurs : Aide sociale, syndicats intercommunaux…
- Charges financières : Intérêts des emprunts, frais financiers…
- Dotations aux amortissements et aux provisions
- Indemnités des élus

Les **dépenses d'investissement** comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

1. Vote du compte de gestion 2021

- **Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**
  Résultat de clôture section investissement : 374 407.53 €
  Résultat de clôture section fonctionnement : 156 263.23 €

  Total 530 670.76 €

- **Résultats budgétaires de l'exercice** :

  Résultat de l'exercice section Investissement : excédent de 160 410.25 €
  Par différence (Titres de recette émis pour 419 414.99 - Mandats émis pour 259 004.74 €)

  Résultat de l'exercice section Fonctionnement : excédent de 129 004.56 €
  Par différence (Recettes nettes 591 604.17 € – Dépenses nettes 462 599.61 €)

  L'exercice se solde par un résultat excédentaire 289 414.81 € *(Total des sections)*

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'approbation du compte de gestion 2021 : 15 votes POUR

2. Vote du compte administratif 2021 :

David DUBOSSON sort de la séance pendant l'échange et le vote sur cette délibération

Daniel BALBO (1er adjoint) est nommé président de séance ad hoc pour cette délibération

Daniel BALBO rappelle que le compte administratif est « le compte bancaire de la commune ».
Il illustre les investissements engagés et est le témoin de la santé financière de la commune.

La commune a un budget total de 1 252 275.11 €

On reconnait la sincérité des « reste à réaliser » pour 15 920 €

Fonctionnement :
591 604.17 € de recettes nettes
462 599.61 € de dépenses nettes
Ce qui nous fait un excédent de 129 004.56 €

Investissement :
419 414.99 € de recettes nettes
259 004.74 € de dépenses nettes
Ce qui nous fait un excédent de 160 410.25 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'approbation du compte administratif : 14 votes POUR

3. Affectation de résultats 2021

Constat : 156 263.23 € de résultat à affecter

Ventiler comme suit :

- 130 000 € affectés en réserve R1068 en investissement
- 26 263.23 € en reporte fonctionnement R 002

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat : <u>15 votes POUR</u>

4. Vote du taux d'imposition 2022

Rappel que le taux d'imposition n'a plus bougé depuis 2013
La commune dispose de 2 leviers fiscaux : taxes sur le bâti et le non bâti
Taux bâti 26,19 %
Taux non bâti 59,74 %
Total 286 654 €
Un benchmark des communes environnantes fait ressortir que l'on est quasi à la moyenne des 11 communes.

Proposition de maintenir le taux d'imposition actuel.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien du taux d'imposition : 15 votes POUR

5. Vote du budget primitif 2022 (budget primitif)

<u>Fonctionnement</u> :

Dépenses :
Explication par David DUBOSSON des faits marquants et principales variations entre l'exercice précédent et le budget primitif 2022. (appui du GRAND LIVRE).

Explication de l'intérêt de prévoir des « dépenses imprévues de fonctionnement » montant 117 401.03 €

ZOOM : sur le compte 65541➔ participation au semi plus enfouissement des lignes pour une dépense de 41 500€.

Total des dépenses (budget primitif) 598 325.23€

Recettes :

Excédent antérieur reporté 26 263.23 €

Rappel du principe du travail en REGIE (immobilisations corporelles) avec la récupération de la TVA (heures et matériaux 15 % de tva)

Zoom sur les postes :

Budget impôt et taxe : 384 200 € avec précision qu'elle sera compensée dans les années à venir.
Explication donnée sur les 12 000 € de réversion régie de Seyssel.
Fonds départemental perçu sur les droits de mutations sur la vente de biens immobilier pour un montant de 85 000€
Dotation forfaitaire versées par la Haute Savoie pour 43 717 €
Autres attribution et participation pour 40 000 € « compensation du fond genevois ».
Revenus des immeubles pour un montant de 38 000 €

Total des recettes (budget primitif) 598 325.23 €

Le Budget de fonctionnement est donc équilibré à 598 325.23 €

Investissement :

Dépenses :

Explication sur le chapitre opérations d'ordre entre section pour un montant de 10 000 €
Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » regroupe l'ensemble des dépenses et recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat.

On a un total d'immobilisations **corporelles pour 612 252.61 €** dont les principaux postes sont

- Le compte 211 avec un budget primitif de 46 332.61 €,
- Le compte 2151 Réseaux de voirie pour 431 700 €,
- Le compte21534 Réseaux d'électrification 100 000 €.

Le total des dépenses du budget primitif section investissement s'établit à 674 213.53 €. (15 920 € de report et 596 332.61 € en nouvelle proposition de crédit)

Recettes :

Le solde d'exécution de la section d'investissement du compte administratif est reporté, en section d'investissement sur la ligne budgétaire du budget primitif soit pour un montant de 374 407.53€

On retrouve principalement comme recettes, pour 167 000 € les dotations fonds divers réserves et les subventions d'investissement pour 131 956 €.

Le total des recettes de la section investissement est de 674 213.53 €

Vote au chapitre car Mûres est une commune de moins de 3500 Habitants

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2022 : 15 votes POUR

♦ ♦ ♦

Monsieur Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h40.

Le secrétaire de séance,
Etienne DENIGER.